

SALLE DES FETES « MARIE PICQUARD »

Il est recommandé aux Dormellois prenant à leur nom la location, de payer par un chèque au même nom. Les chèques au nom d'une personne extérieure à la commune entraîneront des **TARIFS EXTÉRIEURS**.

Approuvés par le Conseil Municipal du 12 Septembre 2022

Chèques de caution de :

- 700 € pour dégradations des biens mobiliers et immobiliers,
- 100 € pour défaut de nettoyage constaté,
- 100€ pour la réservation,
- Solde du montant de la location 1 mois avant la location au plus tard. (l'encaissement se fera après la date de la manifestation)

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES DU VENDREDI 17H AU LUNDI 8H30

DORMELLOIS

Week-end

Repas, mariages ou cérémonies familiales,	300,00 €
Salle louée par l'Auberge du Bocage	397,00 €
Association de Dormelles	270,00 €

EXTÉRIEURS

Week – end

Repas, mariages ou cérémonies familiales	600,00 €
Réunions Professionnelles	355,00 €
Salle louée par un Traiteur	697,00 €
Opérations commerciales sans repas	1082,00 €

Fait à Dormelles, le 12 Septembre 2022
Le maire, Francis LARGILLIÈRE

